LA CHEVALLERAIS

Mairie de LA CHEVALLERAIS
14 Place de l'Eglise
44810 LA CHEVALLERAIS
☎ 02.40.79.10.12
mairie@lachevallerais.fr
www.lachevallerais.fr

ARRÊTÉ N°2026-144

Arrêté de circulation

Emplacement : 2 impasse du Bourrelier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212.1, L.2211.1, L.2212.13.2,
Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 - Livre 1 - Quatrième partie - « Signalisation de prescription ».

CONSIDERANT la demande formulée par Mr Victor GAUBERT de l'entreprise OMEXOM, sis Chez SIG IMAGE Tech Izarbel 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART, d'organiser des travaux de terrassement pour la viabilisation du réseau ICE à partir du **Lundi 2 novembre 2026 et ce pour une durée de 19 jours.**

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter la circulation et le stationnement des véhicules **« 2 impasse du Bourrelier »** dans sa totalité pour le bon déroulement et la sécurité des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation générale sont réglementés par feux tricolores et/ou panneaux de signalisation à tout véhicule à partir du **lundi 2 novembre 2026 de 9h à 19h**, « 2 impasse du Bourrelier » et ce **pour une durée de 19 jours**.

ARTICLE 2 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de La Chevallerais, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Nozay et Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Chevallerais, le 2 novembre 2026

ARBRUN Tiphaine,
Maire de La Chevallerais

MAIRIE DE LA CHEVALLERAIS (44) LOIRE-ATLANTIQUE